

**Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire
 Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte
 Rue Mariazé - BP103 - 97600 MAMOUDZOU
 Service Formation et Développement**

En cas d'absence de candidature de titulaires, le poste peut être pourvu par contrat en application du code général de la fonction publique (articles L 332-2 à L 332-24)

Médecin scolaire

N° de publication :		Référence du poste :	
Catégorie : A2			
Corps		Groupe RIFSEEP	
Médecin de l'éducation nationale		2	
Poste V (Vacant)			
Présentation de l'environnement professionnel	<p>Le MASA renforce son dispositif de suivi de la santé des apprenants de l'enseignement technique agricole et de promotion de la santé à l'école avec la création d'un service médico-social qui se concrétise par le recrutement de médecins scolaires placés auprès des directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.</p> <p>La DAAF de Mayotte met en œuvre les politiques relatives à l'agriculture, à l'alimentation, à la forêt et au développement des territoires. Elle est en contact direct avec les partenaires professionnels et les collectivités. Elle comporte 80 agents répartis au sein de 6 services dont le service formation développement (SFD).</p> <p>Le SFD exerce l'autorité académique sur l'enseignement agricole du territoire composé d'un établissement public national (le lycée agricole de Coconi) et de trois Maisons Familiales Rurales (MFR). Le SFD met également en œuvre l'ensemble des missions relatives à l'action éducative, aux personnels et aux établissements d'enseignement agricole.</p>		
Objectifs du poste	<p>Sous la responsabilité de la cheffe du SFD, l'agent assure les missions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – le suivi médical des apprenants de l'enseignement agricole public et privé 2 – la définition et la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé 3 – la conduite d'études épidémiologiques 4 – la formation des personnels des établissements 5 – la mise en œuvre d'actions d'éducation en matière de santé 6 – la surveillance de l'environnement scolaire (notamment en matière d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité) 		
Description des missions	<p>Le médecin scolaire participe à la réussite des apprenants, en lien avec les acteurs de la communauté éducative et avec les familles, grâce au suivi individualisé.</p> <p>L'accompagnement de chaque apprenant permet de détecter les difficultés liées à des questions de santé physique et psychique et à orienter vers des dispositifs d'accompagnement adaptés à chaque situation.</p> <p>Le médecin scolaire collabore avec les personnels infirmiers et l'ensemble des personnels de la communauté éducative.</p> <p>Le médecin est chargé des actions de prévention individuelle et collective et des actions de promotion de la santé auprès des apprenants.</p> <p>A ce titre, il a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des visites médicales en vue de la délivrance de l'avis médical préalable à l'affectation des élèves mineurs à des travaux réglementés ; - la réalisation des bilans de santé des élèves ; - le suivi médical des apprenants de l'enseignement agricole en partenariat avec les personnels infirmiers ; - l'identification des partenariats pouvant être mis en place pour faciliter la mobilisation de médecins au regard des besoins identifiés chez les élèves de l'enseignement agricole ; - la définition et la mise en œuvre, au regard des besoins identifiés, d'actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des jeunes scolarisés au sein de l'enseignement agricole ; - l'appui, l'accompagnement et formation des équipes en établissement. 		

Champ relationnel du poste	Ministère et autres services de la DAAF Équipe de direction des établissements (lycée agricole de Coconi et MFR) Communauté éducative des établissements Elèves et familles Services du rectorat et de l'ARS Professionnels de santé Partenaires associatifs Travailleurs sociaux	
Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire
	Diplôme de docteur en médecine obligatoire Maîtrise des outils médicaux de dépistage Informatisation des données médicales (statistiques par exemple) Maîtrise des outils informatiques Permis B exigé	Goût pour le travail en équipe Capacités d'analyse et de synthèse Ecoute et pédagogie Aptitude à l'animation de réunions Respect du secret médical Adaptabilité
Informations complémentaires	Télétravail non possible Pas de management Rémunération minimale : 55 000€ et majoration de 40% pour service rendu à Mayotte Non logé Déplacements très fréquents au sein de tous les établissements de l'enseignement agricole	
Personnes à contacter	Mme Emilie BOURGEOIS – responsable du service SFD emilie.bourgeois@agriculture.gouv.fr – 06.39.67.86.82 M. Ali Mohamed BEN ALI – adjoint à la responsable du SFD ali-mohamed.ben-ali@agriculture.gouv.fr – 02.69.61.91.00 M. Bastien CHALAGIRAUD - directeur de la DAAF bastien.chalagiraud@agriculture.gouv.fr Nous vous invitons à consulter les conditions spécifiques à l'outremer sur le livret OUTREMER consultable sur l'intranet MASA/RH/Appui aux personnes et aux structures/Présentation Générale	